



Gonfreville l'Orcher, le 24 février 2016

Jean-Paul LECOQ

Maire de Gonfreville l'Orcher
Conseiller départemental de Seine-Maritime
Vice-président de la Communauté d'Agglomération Havraise

Nos Réf. : JPL/SG

M. Hervé MARTEL
Président du Directoire

Mme Emmanuèle PERRON
Présidente du Conseil de surveillance

Grand Port Maritime du Havre
Terre-Plein de la Barre
CS 81413
76067 LE HAVRE CEDEX

Madame, Monsieur les Présidents,

Comme vous le savez, le groupe cimentier Lafarge, fusionné depuis l'année dernière avec le suisse Holcim, vient d'annoncer un plan de restructuration de ses usines en France entraînant, avant la fin de l'année, la reconversion de son site de la zone industrialo-portuaire du Havre alimenté à partir de la carrière de Saint-Vigor-d'Ymonville, en simple station de broyage de clinker importé.

Cette décision, si elle était mise en œuvre, entraînerait la perte localement de 111 emplois sur les 144 emplois actuels, un impact lourd sur les 700 à 750 emplois indirects liés à cette usine de production de ciment et de clinker, l'arrêt de l'exploitation de la carrière et sa reconversion en site de stockage, ainsi qu'un préjudice porté à l'économie circulaire, l'utilisation des fours de Lafarge étant fréquente pour valoriser en énergie des matériaux impropres.

Elle aurait également comme conséquence, dans le cadre des futurs chantiers de construction de notre région, de recourir à du clinker importé et du ciment fabriqué ailleurs, alors même que nous disposons actuellement d'un site de production qui a largement fait ses preuves, tant en matière écologique, qu'en matière de qualité.

Enfin, du point de vue du développement de l'axe Seine, qualifié d'enjeu national par les gouvernements successifs, le démantèlement de cette cimenterie située en bord de Seine et recourant très largement au transport fluvial pour alimenter les chantiers et futurs chantiers de la région parisienne serait incompréhensible.

../..

Parmi les arguments avancés par la direction nationale du groupe Lafarge/Holcim pour justifier la reconversion de son site de Saint-Vigor-d'Ymonville, figure le coût jugé prohibitif, et amené, d'après lui, à fortement évoluer dans les prochaines années, du loyer réclamé par la GPMH. Loyer qui ne prendrait pas en compte comme élément modérateur le trafic fluvial important généré actuellement par cette usine.

Figure également les conditions qualifiées d'avantageuses que le GPMH aurait consenti au concurrent marocain de Lafarge Ciment pour son installation prochaine sur la zone industrio-portuaire, au prétexte du fort trafic maritime qu'il engendrerait par recours à des importations de clinker.

Il me semble important, dans un souci de clarté, que le GPMH puisse s'expliquer en réponse à ces deux arguments avancés.

Par ailleurs, et plus globalement, je souhaiterais savoir ce que le GPMH compte mettre en œuvre ou les démarches qu'il envisage de conduire afin de contribuer au maintien du site de production de ciment à Saint-Vigor-d'Ymonville et par conséquent des emplois directs et indirects liés à cette activité.

Certain de votre compréhension sur cet important sujet et dans l'attente de vous lire.

Je vous prie de croire, Madame et Monsieur les Présidents, à toute l'assurance de ma considération.



Jean-Paul LECOQ